

**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU MARDI 26 AVRIL 2022  
FOYER DU COMPLEXE SCOLAIRE – 1267 COINSINS**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h07, salue l'assemblée ainsi que la presse et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Coinsins pour son accueil et annonce que la séance est enregistrée.

Après ajout du point 14a) : « Nomination des membres à la commission de gestion et finances », l'ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Appel.
2. Assermentation de M. David Rochat, Le Vaud et de M. Fabio Bucciol Duillier.
3. Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2021.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Envoi des documents par voie électronique pour la législature 2021-2026.
7. **Préavis N°01/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Comptes 2021.
8. **Préavis N°02/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Rapport de gestion 2021.
9. **Préavis N°03/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Achat de 31 écrans interactifs pour les élèves du primaire.
10. **Préavis N°04/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 394'891,70 pour la démolition de 3 classes existantes ainsi que la pose et la location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée d'août 2022-2023.
11. **Préavis N°05/2022** - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Demande d'achat de mobilier et renouvellement de mobilier usagé – rentrée scolaire 2022/2023.
12. Approbation du rapport d'activités 2021 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.
13. Election d'un/e membre suppléant à la commission de révision du règlement CI.

14. a) Nomination des membres à la commission de gestion et finances.  
b) Nomination du bureau du Conseil Intercommunal :
  - Election du/de la Président.e.
  - Election du/de la Vice-président.e.
  - Election de deux scrutateurs.trices.
  - Election de deux scrutateurs.trices suppléants.es.
15. Divers et propositions individuelles.

**Point 1** **Appel :** 23 présents et 8 excusés. 3 personnes ont été remplacées. Le total des voix se monte à 29. Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

**Point 2** **Assermentations :**

Le Président procède aux assermentations suivantes :

- Monsieur Fabio Bucciol, pour la Commune de Duillier.
- Monsieur David RoCHAT, pour la Commune de Le Vaud.
  
- Monsieur Sudan Nicolas, suppléant pour la Commune de Bassins.
- Monsieur Schneider Philippe, suppléant pour la Commune de Coinsins.

Après avoir solennisé la promesse légale, les personnes mentionnées ci-dessus entrent en fonction immédiatement. Le Président leur souhaite la bienvenue dans l'Association.

**Point 3** Pièce 015 **Approbation du procès-verbal du 13 octobre 2021**

Le procès-verbal est accepté tel que présenté à une large majorité moins deux abstentions.

**Point 4** **Communications du bureau**

Reçu le 9 novembre 2021 un courriel de Madame Danz annonçant sa démission de la commission de révision du règlement.

Reçu le 12 novembre 2021 un courrier de Madame Hancou annonçant sa démission du Conseil Intercommunal de l'AISE pour donner suite à un départ à l'étranger.

Les deux suppléantes de la commission de gestion et des finances, Mesdames Mélanie Deluz et Majlinda Ademi, démissionnent de la commission et seront remplacées ce jour.

**Point 5** **Communications du Comité de Direction**

**Madame Vanat-Gachet, Présidente du Comité de Direction**

Mesdames Anne Stiefel, Chantal Landeiro et Monya Jaccard sont excusées.

Pas d'autre communication.

**Point 6 . Envoi des documents par voie électronique pour la législature 2021-2026.**

Le Président propose d'envoyer tous les documents du Conseil Intercommunal par voie électronique et passe au vote. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Intercommunal.

Les personnes souhaitant recevoir un exemplaire papier des documents sont priées de s'annoncer au secrétariat du Conseil Intercommunal.

**Point 7 Préavis N°01/2022 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Comptes 2021.**

Pièce 016 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°01/2022  
Le CoDir de l'AISE demande aux membres du CI d'accepter les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés. D'en donner décharge au CoDir et au boursier de l'Association.

Pièce 021 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°01/2022 par Monsieur Marc Mazzariol  
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°01/2022 tel que présenté.

**Discussions et remarques :**

Monsieur Olivier Maillard demande des détails sur le report du solde final aux Communes ? Ne serait-il pas plus judicieux de verser ces montants dans des Fonds de réserve ?

Pour mémoire, de l'argent a toujours été rendu aux Communes et il n'est pas impossible qu'un jour, les Communes doivent verser de l'argent à l'AISE, après le bouclage des comptes. Madame Claudine Vanat-Gachet précise que des Fonds de réserve sont déjà créés.

Madame Antonella Salamin demande des détails sur le Fonds pour le mobilier. Est-ce toujours opportun d'utiliser ce Fonds qui est presque vide ? Ne serait-il pas plus logique de passer le matériel comme immobilisation au bilan afin de procéder à un amortissement sur plusieurs années afin de lisser les coûts.

***Le Président propose aux conseillers d'accepter de donner la parole à Monsieur Joseph Delort, Boursier. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.***

Monsieur Joseph Delort donne des détails sur la problématique des amortissements de matériel sachant que les Communes payent les amortissements selon l'évolution du nombre d'élèves.

Madame Antonella Salamin demande quelle est la subvention de l'AISE pour les repas servis en 2021 ?

Madame Claudine Vanat-Gachet rappelle que l'année 2021 était une année de crise sanitaire qui a beaucoup fait varier cette subvention car des classes étaient fermées du jour au lendemain. Les repas commandés ne pouvaient pas être facturés aux parents dans ce cas. Un calcul précis sera effectué et transmis lors de la prochaine séance du Conseil Intercommunal.

**Le Président passe au vote du préavis :**

**Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir N°01/2022,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins deux abstentions.**

- D'accepter les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés.
- D'en donner décharge au Comité de Direction.
- D'en donner décharge au boursier de l'Association.

**Point 8                    Préavis N°02/2022 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Rapport de gestion 2021.**

Pièce 022 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°02/2022  
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°02/2022 tel que présenté.

Pièce 023 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°02/2022 par Monsieur Marc Mazzariol  
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°02/2022 tel que présenté.

**Discussions et remarques :**

La parole n'est pas demandée.

**Le Président passe au vote du préavis :**

**Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir N°02/2022,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins 3 abstentions**

- De donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2021.

## Point 9

### **Préavis N°03/2022 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Achat de 31 écrans interactifs pour les élèves du primaire.**

Pièce 024 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°03/2022  
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°03/2022 tel que présenté.

Pièce 025 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°03/2022 par Monsieur Marc Mazzariol  
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°03/2022 tel que présenté.

#### **Discussions et remarques :**

Madame Antonella Salamin revient sur les amortissements, elle souhaiterait que cette somme passe en immobilisation et soit amortie sur le long terme. Elle propose à la commission des finances de se positionner sur ce point pour le prochain exercice.

Monsieur Michel Peytregnet confirme que, pour des investissements conséquents et à long terme, cette procédure peut être effectuée ce qui n'est pas le cas pour l'amortissement du matériel informatique qui devrait être amorti sur trois ans. La proposition de Madame Antonella Salamin n'est pas recevable.

Monsieur Olivier Maillard se demande quel est l'impact d'un tel achat pour l'Association. Est-ce vraiment un risque pour l'AISE de prendre en charge l'achat de ce matériel sur une année ? Par ailleurs, il souhaite s'assurer que la formation des enseignants soit bien effectuée car il semblerait que les professeurs ne sachent pas très bien utiliser ce matériel.

Madame Claudine Vanat-Gachet confirme que la Direction des écoles est responsable de la formation des enseignants. L'AISE insiste régulièrement sur ce point.

#### **Le Président passe au vote du préavis :**

##### **Conclusion**

- Vu le préavis du CoDir N°03/2022,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

#### **Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le préavis N°03/2022 concernant la demande d'achat de 31 tableaux interactifs et les adaptations électriques pour un montant de CHF 239'841.00 TTC.
- De financer cet achat et les adaptations électriques par le biais du compte achat de mobilier primaire N°510.3112.00 financé par le compte courant ou par un emprunt.

## Point 10

**Préavis N°04/2022 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 394'891,70 pour la démolition de 3 classes existantes ainsi que la pose et la location d'éléments modulaires provisoires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée d'août 2022-2023.**

- Pièce 026 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°04/2022  
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°04/2022 tel que présenté.
- Pièce 029 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°04/2022 par Monsieur Marc Mazzariol  
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°04/2022 ainsi que ses annexes **tel qu'amendé (voir ci-dessous)**.
- Pièce 030 Lecture du rapport de la Commission des constructions scolaires sur le préavis N°04/2022 par Madame Karin Pasche  
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°04/2022 ainsi que ses annexes tel que présenté.

### **Discussions et remarques :**

Madame Antonella Salamin a envoyé un courriel à tous les membres du Conseil Intercommunal le 21 avril 2022. Le CoDir répond à ce courriel de la manière suivante :

Le dernier rapport de la Direction est celui du mois de décembre 2020, il est valable à ce jour. Les élèves ne pouvant pas être enclassés à Coinsins sont actuellement déplacés à Duillier car cette option était la plus raisonnable. Une fois les constructions disponibles sur les sites scolaires de Coinsins et Duillier, les élèves de 7P-8P seront enclassés à Coinsins et ceux de 5P-6P à Vich (salle de gymnastique). Il est urgent de mettre des locaux à disposition de l'école. Pour rappel, sur la base de la démographie actuelle, toutes les classes devraient être complètes en 2024. « L'école à 360° » ne peut pas être mise en place par manque de locaux, une classe supplémentaire à Duillier ne sera pas un luxe au vu de la situation. De plus, de nouvelles constructions immobilières pourraient encore voir le jour ce qui annonce l'éventuelle arrivée de nouveaux habitants, il serait souhaitable de ne pas devoir construire de nouvelles classes dans 5 ans.

Madame Antonella Salamin remercie le CoDir pour sa réponse et rappelle que l'augmentation du nombre de classes sera financièrement difficile à assumer par les Communes.

### **Discussion sur l'amendement de Madame Antonella Salamin :**

Madame Antonella Salamin propose l'amendement suivant :

Les amortissements restants de CHF 29'138.00 ne sont pas à la charge de l'AISE. L'amortissement d'un bien immobilier concerne le propriétaire du bâtiment et non le locataire. Selon art 27 des statuts de l'AISE, l'AISE paye un loyer financier pour des locaux mis à sa disposition.

Selon le règlement interne des loyers art 6, 2<sup>ème</sup> paragraphe, un loyer financier ne se justifie pas, puisqu'il s'agit d'une nouvelle affectation (démolition) du bâtiment. Ce montant est déduit du crédit accordé de 2022, qui est ramené à CHF 321'053.70.

Les conclusions seraient donc :

- D'octroyer un crédit extrabudgétaire de CHF 321'053.70 pour la démolition des 3 classes existantes et la pose d'éléments modulaires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée d'août 2022-2023.

D'intégrer aux budgets des années 2022 et 2023 les montants suivants :

- Année 2022 : CHF 321'053.70
- Année 2023 : CHF 192'890.70

Madame Céline Etoupe rappelle que quand la classe de Marchissy a été fermée, la fin de l'amortissement a été reversé à la Commune.

Madame Antonella Salamin rappelle que les nouveaux statuts ont été votés et doivent être respectés, il n'est pas possible de revenir en arrière.

Monsieur Joseph Delort explique que la valeur nette comptable de CHF 14'000.00 a été versée à la Commune de Marchissy au mois de novembre 2014. Monsieur Joseph Delort explique que la Commune de Duillier pourrait, si cet amendement est accepté, décider d'attendre la fin de vie complète du bâtiment actuel avant de mettre à disposition les nouvelles constructions.

Monsieur Luc Mouthon confirme que la Commune de Marchissy a reçu ce montant. Cependant, dans la situation qui nous concerne, la Direction des écoles n'a pas demandé la destruction des classes de Duillier. Cela ne correspond dès lors pas à la situation vécue par la Commune de Marchissy.

Madame Antonella Salamin rappelle l'article 6 du règlement des loyers.

Monsieur Michel Peytregnet rappelle qu'une Commune ne construit pas de bâtiments scolaires sans en avoir la demande expresse de la Direction des écoles.

Madame Céline Etoupe confirme que si le bâtiment actuel devait perdurer encore quelques mois l'amortissement sera bien évidemment recalculé en conséquence.

Le Président passe au vote de l'amendement de Madame Antonella Salamin.

**Cet amendement est refusé à l'unanimité.**

Discussion sur l'amendement de la commission de gestion et des finances.

***Madame Céline Etoupe confirme que le CoDir de l'AISE accepte l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances.***

Le Président passe au vote de l'amendement de la commission de gestion et des finances :

- D'octroyer un crédit extrabudgétaire de Fr. 350'191.70 pour le versement des amortissements restants ainsi que la pose d'éléments modulaires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée 2022 – 2023.

- De financer ce crédit extrabudgétaire sur la ligne 520.3161.03 « location modulaire Duillier » (à créer) du compte de fonctionnement.

- D'intégrer aux budgets des années 2022 et 2023 les montants suivants :

- Année 2022 : CHF. 350'191.70

- Année 2023 : CHF 192'890.70

- D'accepter de prolonger la location.

**Cet amendement est accepté à l'unanimité.**

**Le Président passe au vote du préavis :**

### **Conclusion**

- Vu le préavis du CoDir N°04/2022 ; tel qu'amendé ci-dessous.
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances et son amendement,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission des constructions scolaires ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à la majorité moins deux abstentions d'approuver le préavis N°04/2022 tel qu'amendé.**

- D'octroyer un crédit extrabudgétaire de CHF 350'191.70 pour le versement des amortissements restants ainsi que la pose d'éléments modulaires sur le site scolaire de Duillier pour la rentrée 2022 – 2023.

- De financer ce crédit extrabudgétaire sur la ligne 520.3161.03 « location modulaire Duillier » (à créer) du compte de fonctionnement.

- D'intégrer aux budgets des années 2022 et 2023 les montants suivants :

- Année 2022 : Fr. 350'191.70

- Année 2023 : Fr. 192'890.70

- D'accepter de prolonger la location.

### **Point 11**

**Préavis N°05/2022 - Préavis du Comité de Direction de l'AISE – Demande d'achat de mobilier et renouvellement de mobilier usagé – rentrée scolaire 2022/2023.**

Pièce 032 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis N°05/2022  
Le CoDir demande au CI d'accepter le préavis N°03/2022 tel que présenté.

Pièce 033 Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis N°05/2022 par Monsieur Marc Mazzariol  
qui recommande aux membres du CI d'accepter le préavis N°05/2022 tel que présenté.

### **Discussions et remarques :**

Monsieur David Rochat demande des détails sur le matériel.

Madame Céline Etoupe répond que le matériel est standard. Il arrive que le CoDir se procure du matériel pour des élèves de grande taille. Pour les élèves à besoins particuliers, il faut savoir que l'AISE n'est pas informée des cas et si une demande arrive au CoDir elle est traitée et prise en charge par un Fonds spécifique créé à cet effet.

### **Le Président passe au vote du préavis :**

#### **Conclusion**

- Vu le préavis du CoDir N°05/2022,
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

### **Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le préavis N°05/2022 concernant la demande d'achat de mobilier scolaire pour un montant maximum de CHF 73'552.60 TTC.
- De financer ces achats par le biais du compte achat de mobilier secondaire N°520.3112.00 pour CHF 20'402.00 et l'achat de mobilier primaire N°510.3112.00 pour CHF 53'150.60 financé par le compte courant ou par un emprunt.

### **Point 12                      Approbation du rapport d'activités 2021 du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade.**

Pièce 034                      Tous les membres ont reçu ce rapport par courriel. Le CI décide à la majorité moins une abstention d'approuver le rapport d'activités du Conseil d'Etablissement pour l'année 2021.

### **Point 13                      Election d'un/e membre suppléant à la commission de révision du règlement CI.**

Afin de remplacer Madame Danz, démissionnaire, est nommée à l'unanimité par acclamation membre suppléante Madame Bachak Zanon.

### **Point 14 a)                      Nomination des membres à la commission de gestion et finances.**

L'article 24 des statuts de l'AISE stipule que la Commission de gestion et des finances doit être réélue chaque année.

#### **Se présentent :**

- Madame Lucy Niggli
- Monsieur Pierre-Alain Kummer
- Monsieur Marc Mazzariol
- Monsieur Luc Mouthon
- Monsieur Michel Peytregnet

**Suppléant.e.s :**

- Madame Cécile Martini
- Monsieur Olivier Maillard

Ces 5 membres et 2 suppléants sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Point 14 b)**

**Nomination du bureau du Conseil Intercommunal.**

Selon les statuts, à la fin de chaque année (du 1er juillet au 30 juin) le Conseil Intercommunal nomme les membres du bureau pour l'année suivante :

**Election du/de la Président.e :**

Monsieur Antoine Nicolas accepte de continuer son mandat de Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Election du/de la Vice-Président.e :**

Monsieur Nicolas Beck accepte de poursuivre son mandat de Vice-Président. Il est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Election de deux scrutateurs.trices :**

Madame Claudia Rovelli-Wasser et Monsieur Olivier Mermoud acceptent de poursuivre leur mandat. Ils sont élus à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Election de deux scrutateurs.trices suppléants.es :**

Madame Mélanie Deluz et Monsieur David Mignot acceptent de poursuivre leur mandat. Elles sont élues à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

**Point 16**

**Divers et propositions individuelles**

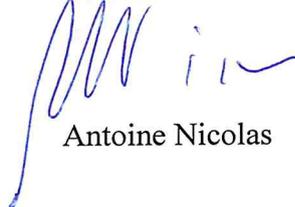
Madame Helga Surber demande des détails sur les cours facultatifs.

Monsieur Damien Richard donne des explications sur ce dicastère et précise que les cours sont communiqués dans le courrier de la rentrée ainsi que par le biais d'étiquettes dans les agendas des élèves.

Madame Claudine Vanat-Gachet remercie tous les membres du Conseil Intercommunal d'avoir accepté les préavis proposés ce jour.

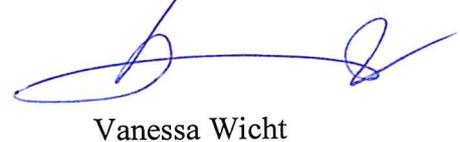
La séance est levée à 21h40.

Le Président :

  
Antoine Nicolas



La Secrétaire :

  
Vanessa Wicht

